



RÈGLEMENT NUMÉRO R14-115

RÈGLEMENT D'ASSUJETTISSEMENT À L'APPLICATION DES CHAPITRES III ET IV
DU TITRE I DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES
MUNICIPALITÉS (L.R.Q., C. E-2.2)

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 14 NOVEMBRE 2007

MODIFICATIONS (NUMÉRO DE RÈGLEMENT)	ENTRÉE EN VIGUEUR
Aucune	N/A

ART. 1 APPLICATION DES CHAPITRES III ET IV DU TITRE I

Les chapitres III et IV du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), ayant respectivement trait à la division du territoire de la municipalité en districts électoraux ainsi qu'à la composition du conseil de la municipalité, s'appliquent à cette municipalité.

ART. 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.